

QUESTION ORALE DE M. FOURNY A M. NOLLET, MINISTRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR « LA STRATEGIE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fourny à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « la stratégie régionale de développement durable ».

La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

M. Fourny (cdH). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, le développement durable fait l'objet de divers plans qui ont été adoptés dans le temps des plans d'action des mesures qui ont été annoncées et pour lesquels il y a eu des engagements au niveau régional. Lors du sommet mondial de Johannesburg en 2002 – cela ne nous rajeunit pas –, la Wallonie s'était engagée à élaborer une stratégie régionale en la matière. Le 26 mai 2011, une note d'orientation relative à une stratégie régionale de développement durable, dans laquelle vous vous étiez engagé à vous doter d'une nouvelle stratégie avant la fin de la législature, avait été défendue et proposée devant le gouvernement. Force est de constater que cette note d'orientation est restée vaine à ce jour. Si ce n'est pas un gros mot, j'aimerais savoir s'il y a en définitive une stratégie réelle qui va être développée en matière de développement durable, s'il y aura quelque chose sur la table du gouvernement d'ici la fin de cette année 2013, puisque 2012 était l'année lors de laquelle ce plan stratégique devait être présenté et défendu. J'imagine que 2013 sera mis à profit. Dès lors, j'aimerais faire le point sur cette situation avec vous, au travers de la présente question.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Nollet.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Cette stratégie dont je parle, et dont je partage la nécessité, a été soulignée par la Cour des comptes dans un rapport de 2010. Elle est effectivement en chantier. Suivant ma proposition, le gouvernement a décidé, dès mai 2011, de doter la Wallonie d'un cadre stratégique en matière de développement durable, mais aussi – et c'est important – de pérenniser l'exigence de réaliser cet exercice lors des prochaines législatures en l'inscrivant dans un décret. Ce constat de carence posé par la Cour des comptes ne concerne évidemment pas une législature en particulier, mais il appartient effectivement à celle-ci d'y remédier. Y remédier ne signifie pas que, d'un coup, on va rentrer dans l'ère du développement durable. Comme vous le soulignez, la Wallonie s'est déjà engagée sur ce chemin à travers différents plans et mesures, que ce soit sous cette législature ou les précédentes. Simplement, il est nécessaire maintenant d'inscrire l'existant et les projets pouvant contribuer à l'objectif de développement durable de la Wallonie dans le cadre stratégique cohérent. La task force interministérielle mise en place par le gouvernement en mai 2011 a dès lors travaillé à une analyse comparative de ce qui se faisait ailleurs en matière de stratégie de développement durable, de manière à ne pas réinventer la roue, mais à la faire tourner à notre avantage, en reprenant ce qui est intéressant et en intégrant les spécificités wallonnes. La task force a également rencontré les principales parties prenantes wallonnes pour récolter leurs avis, et a travaillé à l'identification des options principales du futur décret et à la clarification des principes méthodologiques gouvernant l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'une telle stratégie. Ces différents travaux ont mené, en juillet 2012, à l'adoption en première lecture de l'avant-projet de décret relatif à la stratégie wallonne de développement durable, suivie d'une deuxième lecture en décembre dernier. Par ailleurs, la task force a travaillé, avec le support de l'administration coordonné par le tout frais département du développement

durable, à l'élaboration des outils principaux charpentant la première stratégie, et notamment un projet de diagnostic des défis et priorités wallonnes, ainsi que des projets de visions à 2050 pour chacun des thèmes prioritaires de la stratégie. Le gouvernement en a été informé en décembre 2012 et le travail se poursuit, depuis, en vue de finaliser l'ensemble des outils nécessaires à l'adoption par le gouvernement de cette première stratégie à l'occasion de la troisième lecture de l'avant-projet de décret dans les prochaines semaines.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour la réponse apportée. Je prends acte du travail qui se fait au sein de cette task force et que le chantier sera – je l'espère – terminé d'ici la fin de la législature.